

EXPERTISE CONTRE DISCOURS PATRONAL : Le motif économique contesté !

Ce que révèle l'expertise indépendante

Un périmètre artificiel

Le cabinet d'expertise missionné par le CSE remet en cause la légitimité du projet de réorganisation présenté par la direction. Contrairement à l'analyse de l'employeur, l'expert considère que Prodigious ne peut être dissociée des agences créatives de Publicis. Selon lui, les activités, les moyens et les clientèles sont étroitement imbriqués, ce qui rend le périmètre d'activité retenu par la direction inadapté et artificiel.

Le critère économique pas démontré

Sur le plan économique, les conclusions de l'expert contredisent frontalement les affirmations de la direction. Aucune perte comptable n'a été enregistrée ces trois dernières années, et les documents fournis par l'entreprise ne permettent pas de démontrer une situation économique dégradée au sens légal (300 salarié-es ou plus = 4 trimestres consécutifs). Les prévisions internes montrent d'ailleurs un retour à la rentabilité dès 2026, même sans mise en œuvre du PSE.

Un projet sans prévention

L'expert alerte également sur la méthode employée. Le projet est conduit dans l'urgence, sans évaluation préalable des effets sur la santé, la charge de travail ou les risques psychosociaux. Cette précipitation génère de l'insécurité pour les salarié-es, d'autant plus que la direction ne prévoit aucun dispositif concret pour limiter l'impact humain de la réorganisation.

Un volet social en dessous de potentiel du groupe

Sur le volet social, l'expertise estime que les mesures proposées sont très en deçà de ce que le Groupe Publicis pourrait engager. Les catégories professionnelles retenues sont floues, les critères d'ordre reposent en partie sur

une évaluation subjective, et les délais de candidature ne respectent pas les obligations légales. Aucun accompagnement digne de ce nom n'est prévu pour les salarié-es concerné-es, malgré les moyens financiers importants du Groupe.

Un désaccord fondamental entre l'expert et la direction

Sur tous les grands axes du projet, l'expert et la direction présentent une réalité opposée.

Là où l'expert voit une intégration forte entre Prodigious et les agences, la direction maintient une séparation fonctionnelle qui ne correspond pas aux réalités de terrain. Là où l'expert relève l'absence de pertes et un manque de transparence sur les données économiques, la direction insiste sur une prétendue dégradation structurelle, sans fournir les éléments nécessaires pour l'étayer.

Sur la question de la compétitivité, l'expert souligne l'absence de chiffrage concernant l'impact de l'intelligence artificielle. De son côté, la direction utilise l'IA comme justification stratégique sans démonstration concrète ni plan d'adaptation claire.

Enfin, l'expert juge les mesures sociales insuffisantes et inadaptées, alors que la direction les présente comme équilibrées et conformes.



DIVERGENCES FORTES D'ANALYSE ENTRE LA DIRECTION ET L'EXPERT

Sujet	Expert·e	Direction
Secteur d'activité	Prodigious fait corps avec les agences	Activité distincte de production
Difficultés économiques	Non démontrées	Dégradation structurelle avancée
Compétitivité/IA	Aucun chiffrage	Réorganisation "nécessaire"
Prévention des risques	Trop générique	Des outils en place selon la direction
Méthode	Trop rapide, sans évaluation	Conforme à la procédure
Traitement social	Incomplet et insuffisant	Ajustements possibles mais rien de concret

Ce que défend Info'Com-CGT

Info'Com-CGT continue de dénoncer un projet sans fondement économique avéré, mené dans la précipitation, sans évaluation sérieuse des impacts pour les salarié·es, et accompagné de mesures sociales largement insuffisantes, sauf si des améliorations substantielles ont été intégrées depuis la réunion du 27 juin 2025.

Malgré la signature de l'accord, la procédure reste en suspens tant que la DRIEETS ne l'a pas homologué. Le groupe Publicis avait les moyens d'éviter un PSE. Ce projet aurait dû être suspendu tant que les risques n'étaient pas évalués. De surcroît, le choix de la délocalisation vers l'île Maurice et autres, pourrait contraindre les travailleur·ses éligibles au PSE à former leurs successeur·es comme se fût le cas chez Publicis Resources. Pour la CGT, c'est un acte d'un cynisme profond qui nuit gravement au moral et au bien-être collectif.

Info'Com-CGT exige un chiffrage précis de l'impact de l'intelligence artificielle, une évaluation rigoureuse de la charge de travail, ainsi qu'un plan social à la hauteur des moyens du Groupe : préretraites, indemnités renforcées et accompagnement digne doivent en être les piliers.